

POURQUOI LA GRÈVE ?

Restons zen ?!

Une des caractéristiques du ministre actuel est de parler pour les médias et l'opinion publique, quitte à colporter les poncifs les plus éculés sur les fonctionnaires (cf les instits qui surveillent la sieste et changent les couches...) Alors dans ce cadre "intellectuel", si l'on ose dire : l'enseignant ne peut être qu'un gréviculteur, heureux de perdre une journée de salaire pour se reposer de son travail inefficace et si peu fatigant. Pensez-donc ! Ils travaillent quatre jours par semaine pendant 6 heures ! Ils se lèvent à 8h30 et profitent de longs week ends de matinées grasses et paresseuses ! De quoi se plaignent-ils ?

Une conception bien spéciale du "dialogue".

Avec la nouvelle politique sociale (sois belle et tais toi) est venue une autre conception du dialogue (j'ai dit tais-toi !) : Je donne les conclusions et ensuite on discute. La négociation doit être préalable à l'action nous dit-on. Comme si nous ne la demandions pas depuis longtemps !

Blocage à tous les étages

Chacun a pu le constater depuis plus de 5 ans, car Messieurs Raffarin et Villepin ne viennent pas de sortir du chapeau, nos salaires sont bloqués depuis longtemps, et c'est tout juste si on ne remet pas en cause l'avancement dans la carrière. Les négociations aboutissent systématiquement à des fins de non-recevoir. Il n'y aurait plus d'argent nous dit-on à l'envi.

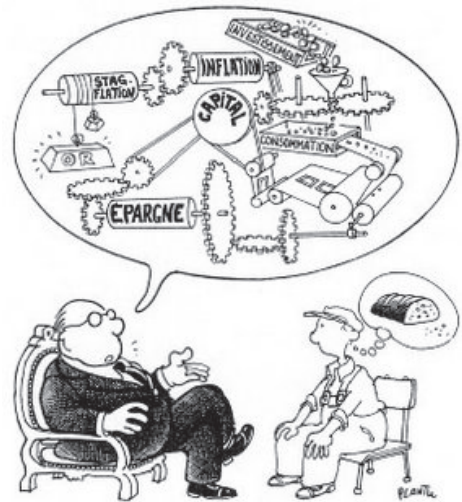
Mesures fiscales et crise financière.

Le pouvoir actuel chouchoute ses clients et ses commanditaires : on ne prend pas ses vacances sur un yacht de luxe sans rendre quelques services. Le paquet fiscal, le bouclier du même nom (mesure préconisée en son temps par Le Pen, autant de cadeaux aux riches et aux entreprises les plus profitables, pris directement dans les poches des salariés. Les résultats sont là : la croissance est une des pires de toute l'Europe, le pouvoir d'achat en berne, le chômage ne baisse qu'en arrageant les statistiques et en faisant la chasse aux chômeurs. Salauds de pauvres !

Depuis peu, la crise financière a éclaté (elle était prévisible depuis longtemps) et le pouvoir, prompt à saisir les opportunités, s'apprête à prêter main forte aux financiers malchanceux qui, à force de spéculation douteuse, vont être pris, comme qui dirait, la main dans le sac. On coupera quelques têtes un peu enflées, et on fera passer la monnaie.

Et toi le petit fonctionnaire ?

Tu pourras aller te faire voir. Avec les remerciements du gouvernement.



Ce qui nous attend.

On entend dans la profession des voix qui nous appellent à faire le dos rond, à laisser passer l'orage pour mieux se mouiller ensuite. Malheureusement nous sommes entrés dans une saison pluvieuse et froide et il ne sert à rien d'attendre le soleil. Mieux vaut fabriquer nos parapluies et nos imperméables tout de suite. Le droit de grève, de même que le droit syndical dans son ensemble, sont nos boucliers légaux et nous ne sommes pas prêts de les abandonner.

Attendons nous à de nouvelles mesures, inspirées de l'idéologie maso-libérale de messieurs Darkos et consorts... Réorganisation des établissements, avancement à la tête du client, et pourquoi pas, rétablissement de la blouse grise et de la révérence au supérieur...

Mais, le contexte ?

Il est difficile, pour tout le monde. Cependant, la peur n'empêche pas le danger et l'immobilisme est une impasse. À quelque chose, malheur est bon, le système mis en place par le gouvernement n'est pas sans défaut. Chacun peut, à son niveau, contribuer à secouer le cocotier de l'auto-satisfaction ambiante. Lisez attentivement les pages suivantes...

Faire grève, c'est pas compliqué !

Vous estimez légitimes les motifs qui ont amené le SNUipp 08 et la FSU à appeler à la grève le 7 octobre, deux cas de figure sont possibles : vous êtes certain de faire grève ou vous hésitez pour des motifs qui vous sont personnels.

Dans les deux cas, vous devez faire part de votre intention de participer à la grève auprès de votre IEN. Cet imprimé ne vous engage à rien, ce n'est pas sur la base de ces déclarations d'intention que seront effectués les retraits de salaire, mais comme auparavant sur l'imprimé que vous renverrez à l'IA après la grève et sur lequel vous indiquerez si vous avez ou non réellement été gréviste.

Alors gréviste ou pas, écrivez à votre IEN ! Quoi qu'il en soit vous protestez contre cette atteinte au droit de grève.